conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

21.03.2017 (CLP\_CH)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Venno Hortisept Clean Plus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Agents de nettoyage, alcalins.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Omya (Schweiz) AG AGRO

> Baslerstrasse 42 4665 Oftringen

: +41627892929 Téléphone

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

Personne

sdb.ch@omya.com

responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145

(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse,

: Omya (Suisse) S.A., Product Safety, 4665 Oftringen, Suisse

8032 Zurich.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, H314: Provoque des brûlures de la peau et des

Catégorie 1A lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire, Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation

des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'incinération agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement.

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314	10 - < 15
sulfate de sodium et d'octyle	142-31-4 205-535-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	1 - < 5
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6	Eye Irrit. 2; H319	1 - < 5
Amines, coco alkyldimethyl, Noxides	61788-90-7 263-016-9	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400	1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

or miniation de la peau persiste, appeier un medecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée appropriés : Poudre sèche

Sable Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux

peuvent se former, comme: Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Donnée non disponible

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Donnée non disponible

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène manipulation sans danger industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les)

étiquette(s) et/ou la notice d'emploie.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ce produit n'est pas inflammable. Les vapeurs peuvent former

des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et

ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien

aere.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement

aux personnes qualifiées ou autorisées.

Précautions pour le stockage :

en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Autres données : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Matériel : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle

Remarques : - gants résistant aux produits chimiques Le temps de

pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants devraient

être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants

à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une

combinaison de protection appropriées. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : rouge

Odeur : caractéristique

pH : 13 (20 °C)

Point d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : > 60 °C

Pression de vapeur : env. 23 hPa

Densité : 1,2 g/cm3 (20 °C, 1.013 hPa)

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Réaction exothermique avec les acides.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une exposition directe au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la deuxième

matière active du chapitre 3.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la troisième

matière active du chapitre 3.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la quatrième

matière active du chapitre 3

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie

cutanée

> 2.000 mg/kg

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la deuxième

matière active du chapitre 3.

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

## **Composants:**

## hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle): 0,75 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

BPL: non

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## **Produit:**

Résultat: Provoque de graves brûlures.

### **Composants:**

### hydroxyde de sodium:

Espèce: Humain Durée d'exposition: 4 h Evaluation: irritant Résultat: irritant

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### **Produit:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

## **Composants:**

## hydroxyde de sodium:

Espèce: Lapin Evaluation: Corrosif

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

BPL: non

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **Produit:**

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

## **Composants:**

# hydroxyde de sodium:

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Humain

Evaluation: non sensibilisant Résultat: non sensibilisant

BPL: non

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 45,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première

matière active du chapitre 3.

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la troisième

matière active du chapitre 3.

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la quatrième

matière active du chapitre 3

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la troisième

matière active du chapitre 3.

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la quatrième

matière active du chapitre 3

Méthode: États-Unis-ÉPA OPPTS 850.1035

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: La valeur se rapporte à la quatrième

matière active du chapitre 3

# **Composants:**

hydroxyde de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): < 180 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

BPL: non

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'incinération agréée.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés

doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de

rinçage pour préparer la solution de travail.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

 ADR
 : UN 1719

 RID
 : UN 1719

 IMDG
 : UN 1719

 IATA (Cargo)
 : UN 1719

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE

SODIUM EN SOLUTION)

RID : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE

SODIUM EN SOLUTION)

IMDG : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE

SODIUM EN SOLUTION)

IATA (Cargo) : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de

sodium en solution)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

 ADR
 : 8

 RID
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA (Cargo)
 : 8

## 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : II Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 8

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8 (MP) EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

## 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H315
H318
H300
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



# 113125300 Venno Hortisept Clean Plus

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 21.03.2017 113125300 Date de la première version publiée:

(CLP\_CH) 21.03.2017

concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.